

## PORTANT COMPOSITION DU JURY Licence Information-communication - Niveau 2

### LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifié relatif à la licence,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les statuts de l'UCA ;

### ARRETÉ

#### Article 1

La composition des jurys d'examen Licence Information-communication - Niveau 2 comme suit :

##### Membres du jury

BOUTIN Catherine, Président, PROFESSEUR DES LYCEES PROF. CL. NORMALE

LE FLOCH Sebastien, Vice-président, PROFESSEUR DES LYCEES PROF. CL. NORMALE

##### Semestre 1

MURRAY Andrew, ENSEIGNANT CONTRACTUEL

LUESMA GAZOL Hector, PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE

ZOUARI Khaled, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

ABAIDI Mohammed salah, PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELLE

ROLLANDIN Marion, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

##### Semestre 2

MURRAY Andrew, ENSEIGNANT CONTRACTUEL

LUESMA GAZOL Hector, PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE

ZOUARI Khaled, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

ABAIDI Mohammed salah, PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELLE

ROLLANDIN Marion, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

#### Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par  
Mathias BERNARD

Le 2 décembre 2024